



## Cahier des charges

### Ouvrier d'exploitation spécialisé ou ouvrière d'exploitation spécialisée – section « Voirie générale »

Données personnelles du titulaire

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
--------------	-----------------

#### 1. Données sur la fonction

<b>Titre :</b> Ouvrier d'exploitation spécialisé ou ouvrière d'exploitation spécialisée – section « voirie générale »	<b>Supérieur direct :</b> - le Chef d'équipe de la section exploitation « voirie générale »
<b>Collègue et remplaçant ou remplaçante :</b> ---	
<b>Taux occupation :</b> 80 - 100%	<b>Subordonnés directs ou subordonnées directes :</b> ---

#### 2. Profil requis

<b>Formation de base :</b>	CFC maçon et constructeur de route ou formation jugée équivalente
<b>Formation complémentaire :</b>	---
<b>Formation complémentaire souhaitée :</b>	---

#### 3. Compétences

##### Savoir-faire

- Expérience dans le métier de maçon et constructeur de route ou formation jugée équivalente ;

##### Savoir-être

- Conscientieux ou consciencieuse dans l'exécution des tâches ;
- Capacité à s'adapter à tous travaux manuels ;
- Intérêt pour le travail en plein air ;
- Faire preuve d'initiative ;
- Bonnes capacités organisationnelles et gestion des priorités ;
- Capacité à travailler tant en équipe que de manière indépendante ;
- Respectueux ou respectueuse des normes de sécurité en vigueur ;
- Flexibilité et disponibilité.

##### Conditions

- Être en possession du permis de conduire pour voiture (catégorie B) ;
- Titulaire du permis machiniste catégorie M1 ;
- Jouir d'une bonne santé et d'une bonne condition physique ;
- Connaître la géographie de la Commune.

#### 4. Rôle principal

- Exécuter de manière indépendante les travaux suivants :
- Entretien courant et ponctuel de la chaussée ;
  - Réalisation de petits travaux de maçonnerie liés à la voirie ;
  - Mise en place et démontage d'éléments nécessaires aux manifestations ;
  - Pose, entretien et maintenance de la signalisation ;
  - Participation aux interventions urgentes de sécurisation de la voie publique

#### 5. Tâches et responsabilités

##### TÂCHES PRINCIPALES

- Exécuter de manière indépendante les travaux de sa profession ;
- Exécuter les travaux d'entretien ;
- Organiser les travaux en fonction des impératifs de saison ;
- Assumer la responsabilité du véhicule qui lui est confié ;
- Exécuter les travaux de déneigement selon les instructions reçues ;
- Etablir son rapport personnel de travail ;
- Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées.

#### 6. Comportement

- En cas de situation extraordinaire ou durant des périodes annuelles définies à l'avance, faire preuve d'une grande disponibilité (travail de nuit / week-end / horaires irréguliers / service de piquet neige et manifestations) ;
- S'identifier à son employeur, son cahier des charges et la culture d'entreprise ;
- En fonction des situations, faire preuve de discrétion dans la diffusion des informations ;
- Apte à suivre d'éventuelles formations continues selon les besoins du secteur.

#### 7. Rémunération

La rémunération mensuelle à 100 % est fixée entre B11 (CHF 4'748.-- x 13 mois) et B37 (CHF 6'223.-- x 13 mois) selon l'âge et l'expérience du candidat.

#### 8. Date et signatures

Titre	Date	Signature
Présidente de Commune		
Secrétaire municipal		
Responsable RH		
Titulaire du poste		

Mise à jour le 27.05.2025